

# RÈGLEMENT DES COMMENTAIRES DE MATCHS EN LIVE



Adopté par l'Assemblée Générale du 22 mars 2019

## **Article 1 - Généralités**

**1.1** - La LNV met à disposition des clubs demandeurs et sous les conditions évoquées dans l'article suivant, un smartphone, son alimentation électrique et son équipement audio. L'application nécessaire au fonctionnement des commentaires sera installée sur le smartphone.

**1.2** - Ce matériel est et reste la propriété de la LNV. Le club est responsable de son bon fonctionnement et de sa surveillance. Il devra le restituer dans son emballage d'origine, avec ses accessoires et en état de fonctionnement sur simple demande de la LNV

**1.3** - Une amende de 500 € sera appliquée dans le cas où le smartphone est devenu non fonctionnel ou s'il ne peut être restitué à la LNV.

## **Article 2 – Conditions d'obtention du matériel**

**2.1** - Pour pouvoir solliciter le matériel de commentaires, les clubs de LAM ou de LAF, retenus par l'opérateur de paris en lignes Bwin, doivent disposer d'une connexion stable et dédiée d'un minimum de 6 Mbps en upload.

**2.2** - Pour pouvoir solliciter le matériel de commentaires, les clubs de LAM, de LAF ou de LBM, non retenus par l'opérateur de paris en lignes Bwin, doivent disposer d'une connexion stable et dédiée d'un minimum de 5 Mbps en upload.

**2.3** - Le club qui sollicite le matériel de commentaires s'engage à effectuer les commentaires d'au minimum 75% des rencontres de la saison régulière et l'ensemble des matchs de play-offs (hors contraintes Bwin) depuis la réception du matériel jusqu'à la fin de la saison.  
Une amende de 500 € sera appliquée pour le manquement constaté.

**2.4** - Les clubs doivent se doter d'un micro pouvant être facilement maintenu à distance égale de la bouche.

## **Article 3 – Réception du matériel**

**3.1** - A réception du matériel, le club devra mettre en charge le smartphone reçu puis contacter la LNV (Frédéric FRANCILLETTE - f.francillette@lnv.fr) pour prendre rendez-vous afin de finaliser l'installation et d'effectuer les tests de bon fonctionnement.

## **Article 4 – Fonctionnement soirs de matchs**

**4.1** - Une heure avant le début du match au plus tard, le club doit envoyer un message à [sportive@lnv.fr](mailto:sportive@lnv.fr) précisant le nom du commentateur et son n° de mobile joignable par SMS durant le match.

**4.2** - Une fois la retransmission vidéo démarrée, 15 minutes avant l'heure officielle du match, l'application Lisa-Reporter démarre automatiquement sur le smartphone. Trois boutons apparaissent sur le côté droit :

- Bouton Audio : Permet d'activer le mode audio. Attendre que le bouton soit « rempli » avant de commencer à parler. Pour interrompre temporairement ou définitivement le mode audio, il suffit d'appuyer à nouveau sur ce bouton.
- Bouton Vidéo : Pas encore implémenté.
- Bouton Both : Pas encore implémenté.

## **Article 5 – Règles éthiques**

**5.1** - Le club est responsable de son commentateur et des propos tenus au micro. L'un et l'autre s'engagent à respecter quelques règles simples de courtoisie, de fair-play et d'éthique.

- Le commentateur se doit de respecter le principe de neutralité politique et religieuse, sans discrimination. Il ne doit pas tenir de propos violents, sexistes, homophobes ou racistes.

- Le commentateur doit tenir des propos respectueux envers les officiels en général et ceux du match en particulier.

- Il doit également se garder de tous propos désobligeants à l'encontre des instances nationales et internationales du volley-ball.

- Le commentateur doit respecter les adversaires de son club.

- D'une manière générale, il se doit de respecter la « Charte Ethique et de Déontologie » de la LNV consultable sur <http://www.lnv.fr>.

**5.2** – En cas de manquement aux règles de l'article 5.1, La LNV se réserve le droit d'imposer au club de cesser les commentaires. Le dossier sera transmis à la Commission Ethique ou à la Commission de Discipline.